

(1)

(N° 27.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 6 DÉCEMBRE 1889.

BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1890 (1).

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA SECTION CENTRALE (2), PAR M. NERINCX.

MESSIEURS,

Le projet de budget primitif pour l'exercice 1890 présentait une diminution de 47,000 francs sur le budget voté pour l'exercice 1889.

Les amendements proposés par M. le Ministre des Finances amènent une nouvelle réduction de 55,715 francs.

Par suite de ces réductions successives, le total des crédits sollicités est ramené à 43,550,870 francs. Le budget proposé présente ainsi une diminution de 54,715 francs sur le budget de l'exercice en cours.

Toutes les sections ont adopté le projet de loi. Aucune observation n'a été présentée. Il convient toutefois de noter le vœu renouvelé par l'une des sections de voir le Gouvernement procéder à une nouvelle péréquation cadastrale.

Votre section centrale vous propose, en conséquence, d'adopter le projet de loi.

Le Rapporteur,

E. NERINCX.

Le Président,

P. TACK.

(1) Budget, n° 449, XI (session de 1888-1889).

Amendements du Gouvernement, n° 5, XI.

(2) La section centrale, présidée par M. TACK, était composée de MM. GILLIBAUX, BEGEREM, NERINCX, VERBRUGGEN, MEELS et NOËL.
